



Service d'Incendie et de Secours du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)

Monsieur le Président
du conseil d'administration
du SDMIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

N/ Réf. : 2017007

Lyon, le 31 mars 2017

Objet : Déplacement de personnel

Monsieur le Président,

Depuis plus d'un an maintenant nous vous alertons à propos des problèmes générés par les déplacements de personnel devenus quasi-quotidiens.

Une curieuse interprétation du règlement intérieur du SDMIS par les chefs de services a autorisé la désignation exclusive de SPP pour les déplacements dans d'autres casernes.

Nous réaffirmons que nous n'approuvons pas ce dispositif et préférons des recrutements permettant d'assurer les gardes par du personnel propre à chaque centre de secours. Ceci étant précisé nous avons à plusieurs reprises exprimé notre souhait de voir répartie cette charge sur l'ensemble du personnel sapeur-pompier tout statut confondu.

Après plusieurs échanges avec vous durant l'été 2016, vous avez accédé à cette demande.

Toutefois, suite à la tenue du dernier CCDSPV nous avons appris qu'à la demande des représentants des SPV ce dispositif allait être « adapté ». En effet seul les agents SPV le souhaitant pourront être déplacés dans une caserne en cas de besoin.

Sur la forme : les débats du CCDSPV sont hors PV et sont donc tronqués de l'ensemble des échanges sur ce sujet, preuve étant que ce sujet est sensible et mérite votre attention.

Sur le fond : nous vous rappelons que l'organisation des secours du SDMIS repose sur une mutualisation départementale et métropolitaine de l'ensemble des moyens du SDMIS. L'activité de sapeur-pompier ne saurait être une activité « à la carte », sinon comment justifier la présence de SPV lors des campagnes de feux de forêt ou alors des recouvrements de secteurs en cas d'accroissement ponctuelle de sollicitation (émeute, inondation, tempête de vent...etc) ?

Nous comptons sur votre sens de l'équité et donc de la préservation de l'esprit de corps départemental et métropolitain pour rétablir une véritable cohésion au sein de l'établissement que vous dirigez.

En espérant que notre demande retiendra toute votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le secrétaire général



Rémy CHABBOUH